

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 13 JUIN 2016**

L'an **deux mille seize**, le **treize juin** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2016.

**Présents** : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, M. Luc **HERAULT**, Mme Sandrine **DECHE**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREMBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

**Absents ou excusés** : Mme Annie **ORDRONEAU** (pouvoir à M-J **LAWTHER**), Mme Sandrine **DECHE**.

Monsieur Christian **BONNEAU** est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu les comptes rendus des séances du 14 mars 2016 et 12 avril 2016 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarques n'étant faite, les comptes rendus des 14 mars 2016 et 12 avril 2016 sont adoptés à dix-huit voix pour.

L'ordre du jour est énoncé ainsi que l'ajout d'un point supplémentaire :

5/ Questions diverses : info sur le SMER'E2M

Et le retrait de l'adoption du compte rendu du 10 mai 2016.

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide l'ordre du jour, l'ajout du point complémentaire et le retrait de l'adoption du compte rendu du 10 mai 2016.

## **1 – BUDGETS COMMUNAUX**

- Décision modificative – **délibération 2016-06-01**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte notamment des éléments suivants :

- Ajustement des crédits suite à la notification du montant du FPIC (22 058 € dont 15 441 € pour la commune) et du FADEC (19 296,90 €)
- Virement de crédits d'investissement pour l'acquisition d'un bâtiment au Moulin des Aynes (+100 000 €) et frais notaires (+5 000 €) en remplacement de la construction d'un local associatif (-125 000 €)
- Acquisition au Département du délaissé de voirie à St Romain (1 200 €) et frais notariaux (800 €)
- Prise en charge extension raccordement réseau électrique ERDF « au Bosquet » (3 250 €)
- Augmentation crédits réalisation des supports des panneaux d'affichage communaux (4 000 €)

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
7325 FPIC 2016		841.00 €
023 - Virement à la SI	841.00 €	
<b>Total</b>	<b>841.00 €</b>	<b>841.00 €</b>

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
021 - excédent de la SF		841.00 €
1323 FDAEC 2016		-5 053.10 €
2313 op 119 local ACCA	-125 000.00 €	
2115 acquisition bâtiment "Robineau"	100 000.00 €	
2115 frais notariaux	5 000.00 €	
2188 111 TEC - achat matériel panneaux	4 000.00 €	
2111 acquisition délaissé St Romain	1 200.00 €	
2111 frais notariaux	800.00 €	
2152 extension réseau électrique Bosquet	3 250.00 €	
16 – emprunt d'équilibre et autres subventions		-6 537.90 €
<b>total</b>	<b>-10 750.00 €</b>	<b>-10 750.00 €</b>

Après échange de vue, le conseil municipal, à treize voix pour et cinq abstentions (Mme A. ORDRONEAU, M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte la décision modificative ci-dessus.

• Emprunt – autocar communal - **délibération 2016-06-02**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de la consultation des organismes bancaires (IVECO Capital, Banque Postale, Crédit Agricole) pour la réalisation d'un emprunt (100 000 € sur 10 ans) pour financer l'acquisition du nouvel autocar communal. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante (Crédit Agricole).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

- Autofinancement : 22 100 €
- Emprunt à contracter par la Collectivité : 100 000 €

SOIT AU TOTAL : 122 100 € TTC €

- et décide de demander au CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE un prêt à moyen terme ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Taux : 1.05 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Échéance : 10 586.55 €
- Frais de dossier : 100 €

- prend l'engagement pendant la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Monsieur le Maire précise que le nouveau bus devrait être livré fin juin/début juillet 2016.

• FDAEC 2016 – **délibération 2016-06-03**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2015, la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois conserve 30 % du FDAEC des 32 communes de son territoire et les communes 70%, afin de pouvoir équilibrer son budget après la baisse de la DGF et du FPIC notamment.

Les critères locaux de répartition ont été revues en 2016 par les deux conseillers départementaux du nouveau canton « Le Réolais et les bastides ». Seul le "Coefficient de Solidarité" (Effort Fiscal et revenu moyen par habitant) et le nombre d'habitant sont retenus, sans tenir compte des kilomètres de la Voirie Communale. Cette nouvelle répartition désavantage les anciens cantons ruraux (densité plus faible et voirie plus importante que les cantons urbains) et donc notre territoire (CdC et commune).

L'enveloppe financière affectée aux communes du nouveau canton « Le Réolais et les Bastides », répartie selon ces nouveaux critères, a permis d'envisager pour Sauveterre-de-Guyenne l'attribution d'une somme de 27 567.00 € en 2016 soit une baisse de 21% par rapport au montant 2015. En 2016, la CdC du Sauveterrois conservera 30% (8 270.10€) et la commune de Sauveterre-de-Guyenne 70% (19 296.90 €).

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, se décide par dix-huit voix pour :

- réaliser en 2016 (coûts nets HT) :

Opérations d'investissement	Coût € HT
meublement intérieur pour le Cabinet Médical Communal	6 326.40 €
panneaux d'affichage et d'expression libre	4 998.73 €
équipement informatique mairie (serveur, ordinateurs...)	11 730.00 €
banderoles de communication (associations...)	2 788.00 €
autolaveuse (salle culturelle)	3 210.00 €
<b>Total des investissements</b>	<b>29 053.13 €</b>

TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. : .....29 053.13 €

- demander au Département de la Gironde de lui attribuer :

- une subvention de : .....19 296.90 €

- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (33.58 %) pour la somme HT de : .....9 756.23 €

**2 - PCTA : MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

Madame Sandrine COMBREYROUX présente au Conseil Municipal les « Orientations scientifiques, culturelles, éducatives et sociales » du projet de médiathèque à Sauveterre de Guyenne. Ces axes ont été présentés le 1<sup>er</sup> juin 2016 lors d'une réunion de travail avec les

services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de l'instruction de notre demande de subvention pour cette opération.

Le projet de création d'une médiathèque à Sauveterre-de-Guyenne intégrera les enjeux du monde moderne en cohérence avec les évolutions de la politique de lecture publique sur les territoires et les besoins des publics.

D'une bibliothèque à une médiathèque, les services doivent évoluer : élargissement des heures d'ouvertures, renforcement de l'équipe, choix plus important dans la présentation de documents (livres, ouvrages, CD, revues, informatique, écoute musicale, numérique...), espaces adaptés à chaque public et prêts (adultes, jeunes, musique), lieux d'expositions, d'écoute et d'animations, élargissement des services « hors les murs » (portage des ouvrages résidence pour personnes âgées, crèches, maisons de retraite, animations et manifestation extérieures...).

L'aménagement doit être pensé afin d'attirer et d'inciter le public à rentrer pour leur offrir un nouveau service et attirer des nouveaux usagers.

Madame Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER demande si les espaces du bâtiment (enfants, adultes, musique, revues, jeux...) seront bien définis et quels seront les outils informatique à disposition du public.

Madame COMBEFREYROUX présente les plans du bâtiment et l'organisation. Elle indique que chaque niveau aura sa particularité :

- le sous-sol : ludothèque, projection, ateliers en groupe
- rez-de-chaussée : accueil, informatique, espace convivialité, fonds documentaires adultes, revues
- étage 1 : fonds documentaires enfants, musique
- étage 2 (non accessible au public) : préparation, classement, travail interne

Il est précisé que l'ensemble des trois niveaux « publics » seront accessibles aux personnes à mobilité réduite via un ascenseur.

Monsieur Christophe MIQUEU, au nom de son groupe, partage et soutien ce projet et cette présentation.

Il précise que si le groupe « Sauveterre pour tous » a des divergences sur l'aménagement de l'immeuble Brugère dans le cadre de Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) il est en revanche totalement en accord avec le projet de la majorité sur la pertinence et l'aménagement de l'immeuble Chauvet afin d'y créer cette médiathèque en centre bourg.

Madame Sandrine COMBEFREYROUX indique que l'accompagnement de la DRAC peut aller jusqu'à 45% des dépenses engagées (travaux, mobilier, informatique, fonds documentaires...) ce qui est très important. Ce projet pourrait aussi bénéficier de subvention pour le personnel à recruter afin de renforcer l'équipe.

Madame Stéphanie DUBERGA félicite le groupe de travail pour la qualité du projet et des supports adressés aux membres de la commission TECT. Elle indique que la population a hâte de découvrir et de fréquenter ce nouvel équipement culturel.

- Plan de financement actualisé et demande de subventions – **délibération 2016-06-04**

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal, le plan de financement actualisé et détaillé (numérique, informatique, fonds documentaires...) de la Médiathèque municipale dans le cadre de la création du Pôle culturel-touristique et associatif (PCTA) en centre bourg :

		Création d'une Médiathèque municipale (PCTA)		DEPENSES	RECETTES	
		Coût HT	Taux			
		<b>Travaux (phase A : Médiathèque)</b>		<b>361 568.98 €</b>		
		Chiffage initial (APS) : dossier DETR 2015		299 169.36 €		
		Compléments (PRO) : marchés de travaux 2016		62 399.62 €		
		<b>Aménagements intérieurs</b>		<b>105 000.00 €</b>		
		Mobilier Médiathèque		70 000.00 €		
		Équipements multimédia et numérique (informatique...)		20 000.00 €		
		Développement des fonds tous supports		15 000.00 €		
		<b>Prestations intellectuelles (50% du PCTA)</b>		<b>28 899.07 €</b>		
		Maîtrise d'œuvre - D. BLAZQUEZ	6.50%	25 025.00 €		
		Bureau de contrôle (CT) - APAVE	Forfait	2 975.00 €		
		Mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) - DOMIELEC	Forfait	899.07 €		
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>		<b>495 468.05 €</b>		
<b>PCTA</b>	Etat	DETR 2015 - Taux 35% / Chiffage Médiathèque (APS 2015) : 299 169.36 € HT		35%	187 675.73 €	acquise
		Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2016)		?	0.00 €	sollicitée
		TEPCV (SIPHEN) rénovation énergétique		Forfait	14 803.00 €	sollicitée
	CD 33	Villages anciens (façades, menuiseries, toitures...)		?	0.00 €	sollicitée
<b>Médiathèque</b>	Conseil Départemental (CD 33)	Travaux construction + 50% MCE		20%	62 336.37 €	sollicitée
		Aménagement mobilier		20%	14 000.00 €	sollicitée
		Équipement informatique et numérique		25%	5 000.00 €	sollicitée
		Constitution d'un fonds documentaire		30%	4 500.00 €	sollicitée
	DRAC (Etat)	Travaux construction (-DETR 2015) + MI (MCE, CT, SPS)		45%	41 084.41 €	sollicitée
		Aménagement mobilier		45%	31 500.00 €	sollicitée
		Multimédia, numérique, informatique		45%	9 000.00 €	sollicitée
		Développement des fonds "tous supports"		45%	6 750.00 €	sollicitée
	Conseil Régional ALPC	Travaux : 25 % plafond 250 000 € + 20 % plafond 100 000 € (politiques contractuelles)		25% + 20%	82 500.00 €	sollicitée
			<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>459 149.51 €</b>
		TVA (20% du montant HT)	20.00%	99 093.61 €		
		FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%	97 531.89 €		
		Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			37 880.25 €	
		<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>			<b>594 561.66 €</b>	<b>594 561.66 €</b>

Après échange de vues, le conseil municipal décide à dix-huit voix pour, d'adopter le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions complémentaires (numérique, informatique, fonds documentaires...) auprès de nos partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, TEPCV, Europe...).

### **3 – POLITIQUE FONCIERE COMMUNALE**

- Déclassement et cessions de chemins ruraux – **délibération 2016-06-05**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 novembre 2015 (n°2015-11-08) actant le lancement d'une procédure de déclassement et de cession de chemins ruraux communaux (trois dossiers) à la suite de la sollicitation de différents habitants. Dans ce cadre, une enquête publique s'est déroulée du 03 mai 2016 au 19 mai 2016 concernant la procédure de déclassement et de cessions des trois chemins ruraux suivants :

- « **Roussillon** » section **ZN – 64 m2**  
Chemin au sud-est de la parcelle ZN 52 (environ 64 m<sup>2</sup>) – demande de Mme DUPUY-BARTHERE.
- « **Bourg Saint-Léger-de-Vignague Sud** » section **ZW - 124 m2**  
Chemin entre les parcelles ZW 88 et 34 (environ 124 m<sup>2</sup>) – demande de la SCEA CAZADE représentée par M. Philippe CAZADE, Gérant.
- « **Mont Saint Fort** » section **SN - 210 m2**  
Emprise de l'ancien fossé sur la parcelle ZN 120 (environ 210 m<sup>2</sup>) – demande de M. Guy SALAGNAC, M. Vincent ROBERT et Mme Sabrina LARDEAU.

Monsieur Laurent SAUTS fait part du rapport final et des conclusions du commissaire enquêteur :

- pour les chemins ruraux de « Roussillon » et de « Bourg de St-Léger-de-Vignague Sud » aucune opposition ni réserve n'a été émise et le projet de cession peut être menée à son terme avec un « avis favorable ».
- pour le site « Mont Saint Fort » la commune n'est pas propriétaire de cette parcelle (non cadastrée) et ce fossé n'a jamais été réalisé sur le terrain. Le plan cadastral fait juste apparaître un projet de fossé envisagé lors du remembrement dans les années 1970. Pour ce projet, il y a lieu de demander uniquement une mise à jour du cadastre.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déclasser (déclassement du « domaine public » inaliénable vers le « domaine privé » de la commune), les parcelles « Roussillon » et « Bourg de Saint-Léger-de-Vignague Sud » pour les intégrer au domaine privé de la commune (création et numérotation des parcelles par un géomètre) et ainsi pouvoir effectuer leur vente aux prix évalués par France Domaine :

- « Roussillon » section ZN – 64 m<sup>2</sup> : 0.50 €/m<sup>2</sup>
- « Bourg St léger Sud » section ZW - 124 m<sup>2</sup> : 1.00 €/m<sup>2</sup>

Après échange de vue, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, pour :

- intégrer ces deux parcelles au « domaine privé » de la commune
- créer les parcelles (numérotation par un géomètre)
- procéder à leur vente aux prix évalués par France Domaine et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes. Les frais d'actes et de procédure (géomètre, enquête publique..) sont à la charge des acquéreurs.

#### **4 – COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique qui a eu lieu le 03 juin 2016 à Saint-Martin-du-Puy portant sur le projet de création d'une commune nouvelle entre Saint-Martin-du-Puy et Sauveterre-de-Guyenne.

Il ajoute qu'en clôture du congrès des maires de France, le Président de la République a indiqué que « les incitations financières pour la création de communes nouvelles seront maintenues jusqu'à la fin de l'année 2016 » (et non plus jusqu'au 30 juin 2016). Cette nouvelle information permet ainsi d'envisager plus de temps et de concertation pour prendre la décision de créer une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Lors de la réunion publique du 03 juin dernier, beaucoup d'interventions et d'inquiétudes ont porté sur le devenir des communes elles-mêmes (mairie, salles communales...), leur pertes d'identités (nom de la commune, associations...) et les éléments financiers (évolution de la fiscalité, épargne des communes...).

Certaines interventions ont posé la question du périmètre de cette future commune nouvelle : pourquoi seulement deux communes et celles-ci ?

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal de Saint-Martin-du-Puy, à la suite de la réunion publique, s'est prononcé contre ce projet de commune nouvelle si un référendum n'était pas organisé.

Il estime que ce changement de dates limite pour les délibérations des conseils municipaux permet de revoir la problématique et d'aborder ce projet différemment.

Au regard de ces nouveaux éléments de calendrier et des échanges précédents, Monsieur le Maire propose de réécrire aux communes du secteur scolaire (x9) et d'élargir aux communes limitrophes (x3) hors secteur scolaire soit Saint Brice, Frontenac et Blasimon. Une consultation

plus formelle de la population sur plusieurs communes intéressées pourrait être alors envisagée à l'automne 2016 afin de permettre ensuite aux conseils municipaux de se positionner avant la fin de l'année.

Monsieur Christophe MIQUEU évoque une opportunité avec ces 6 mois supplémentaires. Il se réjouit que la proposition formulée par son groupe lors du précédent Conseil Municipal puisse désormais être envisagée et il rappelle que la consultation des administrés par référendum est une démarche indispensable pour décider collectivement de la pertinence ou pas de ce projet. Il ajoute que si son groupe est favorable au référendum, il ne se prononce pas, pour l'instant, sur l'intérêt d'une « commune nouvelle ».

Après échange de vue, le conseil municipal décide de recontacter les neuf communes du secteur scolaire et de contacter les trois communes limitrophes hors secteur scolaire avec une continuité géographique afin d'envisager la suite de cette procédure et une éventuelle consultation formelle de la population par référendum à l'automne 2016.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Assainissement collectif « Roussillon »

Madame Marie-José LAWATHER rappelle le projet de création d'un réseau et système d'assainissement collectif dans le village de « Roussillon ». Une réunion très constructive a été organisée le 18/05/2016 en présence des représentants des commissions DDOC et FAVAT. L'ensemble des études et des réunions organisées avec tous les interlocuteurs (bureau d'étude, commission...) a permis de faire avancer le projet en intégrant les particularités du village.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que sur ce sujet également, son groupe est partenaire et en accord avec le projet présenté et ces objectifs.

Monsieur le Maire signale qu'un rendez-vous a été pris avec Monsieur ROBERT pour l'acquisition du terrain pour la future station d'épuration.

Il précise que les travaux pourront débuter après l'accord des subventions sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde.

- SIVOM de l'Entre Deux Mers – RQPS 2014

Monsieur le maire signale au Conseil Municipal que le SIVOM de l'Entre deux Mers a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement non collectif pour l'année 2014, et qu'il est consultable en mairie.

- Autibus communal – convention de mise à disposition – **délibération 2016-06-06**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente au Conseil Municipal la sollicitation de la Communauté de Communes (CdC) du Sauveterrois pour la mise à disposition de l'autocar communal afin de réaliser des déplacements dans le cadre des activités des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la structure durant les vacances scolaires.

Cette mise à disposition permettrait à la CdC d'effectuer des sorties sportives et de loisirs dans le cadre des ALSH sur le territoire de la CdC et de sa région lors des vacances scolaires, période durant laquelle, la commune n'assume pas de ramassage scolaire.

Cette mise à disposition se ferait sans chauffeur et serait facturée 250 €/semaine ou 1 000 €/mois à la CdC au titre de l'entretien et de l'usure du véhicule.

La Convention exprime les conditions spécifiques de cette mise à disposition : organisation, réservation, tarif, assurance, carburant, entretien, état des lieux du véhicule avant et après la mise à disposition, responsabilité de la CdC, chauffeur...

Monsieur le Maire ajoute que l'objectif de cette démarche est d'amplifier la mutualisation entre nos collectivités partenaires et s'inscrit dans la volonté de rationaliser l'utilisation des biens (véhicules, locaux, services techniques...). Il rappelle que le territoire du Sauveterrois est pionnier en Gironde en matière de mutualisation des équipements (commune, CdC, Département).

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- USTOM

Monsieur Laurent SAUTS informe le Conseil Municipal que la commune de Sauveterre a accepté, suite à une proposition de l'USTOM dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME, d'être une « commune test » pour étudier l'opportunité de mettre en place des bornes d'apport volontaire enterrées dans le centre bourg afin de redéfinir la collecte des déchets sur le territoire.

Il s'agit d'améliorer la gestion de déchets, de la rendre plus agréable aussi bien pour les citoyens (dépôt des déchets 24/24H, élimination des bacs dans les rues) que pour l'USTOM, notamment dans le centre bourg où la collecte n'est pas forcément évidente étant donné l'étroitesse des rues.

Le projet comporte deux aspects :

- la mise en place de 4 îlots bornes d'apport volontaire (conteneur om, conteneur pour le recyclage papier carton, conteneur pour le recyclage plastique, métal et un conteneur pour le verre)
- la mise en place de 2 composteurs collectifs

L'implantation de ces bornes nécessite une recherche précise pour définir les lieux les plus propices. Ce projet d'étude se fera en concertation avec la commission LULOM.

Monsieur Tristan de la RIVIERE demande si ce projet gère les déchets des professionnels (commerçants,...).

Monsieur Laurent SAUTS indique qu'effectivement, tout le monde sera intégré dans ce projet, et tous sera étudié : la propreté, le bruit, l'odeur, le nettoyage afin que tout s'intègre dans l'environnement.

Monsieur Christian BONNEAU demande si d'autres communes ont installé ce système pour pouvoir se référer à eux.

Monsieur Laurent SAUTS indique que de nombreux territoires ont fait ce choix en France mais que Sauveterre-de-Guyenne serait la première au sein du territoire de l'USTOM (112 communes).

En complément, Monsieur Laurent SAUTS signale que le règlement de collecte de l'USTOM est consultable en mairie et sur le site internet du syndicat.

Monsieur Christian BONNEAU indique les administrés payent d'avance une facture correspondant pour la plus grande part à un service non rendu et il demande une possibilité de mensualisation de la facturation basée sur le forfait annuel de chaque foyer.

Monsieur le Maire confirme que ne nombreux habitants réclament de pouvoir échelonner le règlement des factures de l'USTOM. Il souhaite que l'USTOM et le Trésor Public trouve rapidement une solution pour permettre une mensualisation de la facture. Il rappelle qu'auparavant, lorsque la TEOM était retenu sur la taxe foncière, elle était prélevée avec les autres charges, sur le loyer par les propriétaires. Cette dépense était alors mensualisée.

- Tarifs communaux – modification location scène communale – **délibération 2016-06-07**



Monsieur le Maire rappelle le vol récent de modules constituant la scène communale (podium). A la suite de ce nouveau vol, il est souhaitable de responsabiliser encore plus les structures organisatrices des manifestations qui bénéficient de cette mise à disposition du matériel communal.

Aussi, il est proposé de modifier le formulaire de réservation de la scène commune en y apportant une clause supplémentaire « En cas de non restitution du matériel (vol ou détériorations, ...) une facturation de 500 €/module sera adressée à la structure responsable du matériel mis à disposition par la commune ».

Après échange de vues, le Conseil Municipal donne son accord, à dix-huit voix pour, à la modification apportée au formulaire de réservation de la scène communale

- Travaux routier RD 670

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'en raison des travaux engagés sur le pont à Saint-Jean-de-Blaignac, la circulation sera interdite entre saint de Blaignac et Sainte-Terre du mois de juin au mois de septembre 2016. Une déviation sera mise en place pour les voitures et les poids-lourds mais l'ensemble du trafic passera encore par Sauveterre.

- SMER'E2M – Travaux sur la Vignague

Monsieur Christian BONNEAU rappelle que les 26 km de la Vignague sont gérés par le SMER'E2M.

Un cas d'étude a été établi en 4 phases :

- 1) état des lieux : 2014
- 2) diagnostic : 2015
- 3) choix et synthèse : 2016
- 4) déclaration d'intérêt général

Plusieurs réunions ont été organisées pour engager différentes actions :

- qualité de l'eau (utilisation des produits phytosanitaires à proscrire),
- lutte contre les inondations,
- protection des espèces et des habitats riverains remarquables,
- sensibilisation dans le domaine de la protection des milieux aquatiques,
- sauvegarde des zones humides
- restauration et aménagement des lieux avec les moulins.

Monsieur Benoit PUAUD regrette que les communes ne soient pas assez représentées lors de ces réunions. Il regrette également que les réglementations nationales (directives, loi sur l'eau...) ne prennent pas assez en compte les autres aspects (valorisation historique et patrimoniale des moulins...).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian BONNEAU pour son exposé. Il rappelle qu'en 2008, le bassin versant de la Vignague n'appartenait à aucun syndicat de bassin versant. Le processus mis en place avec Monsieur Alain DELBURG a permis de rejoindre le SMER' ENTRE DEUX MERS et aujourd'hui d'engager les travaux exposés par Monsieur BONNEAU avec un syndicat qui connaît notre territoire, nos reliefs, le karst, les viticultures. L'objectif est que la Vignague soit préservée, entretenue et valorisée.

- Remerciement à la municipalité

Le club des aînés ruraux remercie la municipalité pour sa participation lors du concours départemental de pétanque.

Le SIPHEM remercie la mairie pour les solutions apportées lors de leur recherche de local pour le syndicat qui finalement a décidé de s'installer à Gironde-sur-Dropt.

Le Président de la Région remercie la commune de l'invitation pour l'inauguration du cabinet médical et des ateliers municipaux le 28/05/2016 mais il était indisponible à cette date.

Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN signale que deux élèves de l'école élémentaire de Sauveterre-de-Guyenne ont été en finale départementale de la prévention routière à Bordeaux.

### AGENDA

<b>Juin 2016</b>	
18/06	Vente d'ouvrage bibliothèque municipale
du 20 au 26/06	Semaine commerciale ACAS
25/06	Fête du foot (AS Sauveterre)
29/06	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
29/06	Commission LULOM
30/06	Lancement saison OTEM : Office de Tourisme Sauveterre
<b>Juillet 2016</b>	
01/07	Spectacle école élémentaire (2 classes)
01/07	Repas communal (élus, agents) (20h30 – stade J. BARRIERE)
02/07	Ouverture piscine (jusqu'au 28/08/2016)
05/07	1 <sup>er</sup> Diner et Soirée en bastide
08/07	Rando-vélo « ligne de démarcation »
08/07	Soirée piscine
14/07	Fête nationale : bal des pompiers
18/07	Conseil Municipal (20h30)
du 29 au 31/07	Sauveterre fête ses vins 2016
<b>Août 2016</b>	
05/08	Soirée piscine
09/08	2 <sup>ème</sup> Diner et Soirée en bastide
du 10/08 au 18/08	Voyage à Hadchit (Liban) – comité de jumelage
24/08	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
<b>Septembre 2016</b>	
du 02 au 04/09	Festival « Ouvre la voix » 2016
13/09	3 <sup>ème</sup> Diner et Soirée en bastide
18/09	Brocante et journée du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.